

Code formation : SOCL

Filière :

Ressources humaines
Gestion de la paie

Durée :

1 jour (7 heures)

Publics :

Gestionnaires de paie
Managers Pôle Paie
Responsables Paie
Dirigeants
Service Ressources Humaines
Juriste Droit Social

Pré-requis :

Connaissances en droit du travail
Test de connaissances préalable

Entretien de positionnement :

Questionnaire de positionnement initial pour déterminer l'adéquation entre les besoins et attentes du candidat et le contenu de la formation. Un entretien téléphonique pourra compléter le questionnaire si les réponses ne suffisent pas à mesurer l'adéquation entre la formation et les objectifs du bénéficiaire.

Modalités :

Présentiel ou distanciel
de 1 à 10 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques :

Formation alternant pratique et théorie, sur des supports variés et adaptés au niveau.

Les moyens pédagogiques pourront être adaptés en fonction de chacun (profil d'apprentissage et/ou handicap)

Suivi de l'exécution du programme :

Traçabilité au travers d'une progression pédagogique
Enquête de satisfaction

Attestation de compétences / formation

Prix :

1 100 € HT

Financement par OPCO possible sur le plan de formation

Une question ?

contact@wannaknow.fr

Toutes les entreprises sont régies par le droit du travail. Afin d'appliquer les règles légales, il convient de maîtriser les différents aspects, notamment ceux liés à la conclusion et à la rupture d'un contrat de travail.

Cette action de formation donnera aux stagiaires les connaissances nécessaires pour leur permettre de conseiller en toute sécurité leurs clients et d'établir des contrats de travail conformes.

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les fondamentaux du droit du travail
- Repérer les enjeux et mettre en place les alertes nécessaires auprès des clients,
- Savoir conseiller les clients sur des points précis
- Savoir choisir le contrat adapté : temps plein ou partiel, CDI ou CDD
- Rédiger des contrats de travail et des clauses sensibles

Programme détaillé

Les éléments essentiels du contrat

- Définition du contrat de travail
- Différence avec l'aide bénévole
- Différence avec l'entraide familiale
- Spécificité des mandataires sociaux
- Cas des travailleurs étrangers
- Cas de mineurs
- Promesse d'embauche
- Période d'essai
- Clauses communes

Le contrat à Durée Déterminée

- Les motifs de recours
- Les cas d'interdiction
- Les mentions obligatoires
- Le délai de remise
- La période d'essai
- Le renouvellement
- Les durées maximales
- Le délai de carence en cas de CDD successifs
- La rupture du CDD hors période d'essai

Le contrat à temps partiel

- Les mentions obligatoires
- La durée minimale
- Répartition des horaires
- Heures complémentaires
- Les avenants complément d'heures
- Le temps partiel aménagé sur une période supérieure à la semaine
- Le travail à temps partiel et exercice d'un mandat
- Le congé parental à temps partiel
- Le temps de travail réduit pour raisons personnelles
- La priorité d'affectation sur un poste à temps complet
- L'égalité de traitement
- Prise en charge de l'abonnement transport en commun

La rupture du Contrat de Travail

- Rupture de la période d'essai
- Sanctions disciplinaires
- Les licenciements, et les procédures
- La rupture conventionnelle
- La démission
- Le préavis
- L'indemnité de licenciement

Evaluation des acquis intermédiaires

- Quizz, connaissances théoriques
- Mise en situation

Evaluation de la satisfaction

- Questionnaire à chaud
- Questionnaire 3 mois après la formation

Les engagements de WANNA(K)NOW

- Notre organisme de formation référencé DATADOCK témoigne de la qualité de nos formations et des processus mis en œuvre pour permettre à nos stagiaires une montée en compétences.
- Tous nos formateurs ont été sélectionnés pour leur expertise métier. Nos formations alternent toujours théorie et pratique et sont construites de manière personnalisée suivant le besoin réel des stagiaires.
- Chaque stagiaire et chaque formateur aura un espace dédié sur lequel ils pourront réciproquement visualiser les modalités de la formation ainsi que l'évolution des compétences et des acquis.
- L'évaluation de la satisfaction de chacun de nos stagiaires nous permet de s'engager dans une démarche d'amélioration continue au bénéfice de nos clients ainsi que de nos partenaires.
- Soyez certains que nous mettrons tous les moyens en œuvre et adapterons les modalités pédagogiques en fonction des personnes accueillies et sommes garants de l'égalité d'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap prendra en charge toutes vos demandes.